L'ASSOCIATION.

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce Journal le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez lous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr., pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr., pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, No 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, No 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS.

INTRIGUES DE LA COUR.

Ce qui s'est passé dans les régions gouvernementales, depuis le traité du 15 juillet, prouve que M. Thiers a été

joué par plus fin que lui, Le président du premier-mars avait eu la prétention de tenir son portefeuille du parlement et il se glorifiait d'avoir été imposé à la cour, de gouverner malgré la cour, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir pour elle de coupables complaisances, pour tâcher de faire oublier son origine. Mais la cour, qui s'était promis de profiter des complications de la question d'Orient pour le renverser, saisit l'occasion que lui présenta la convention de Londres. La quadruple alliance, qui avait pour but de régler les intérêts de l'Orient sans la France, et contre la France, devait soulever dans le pays un indignation générale. La cour comprit bien que ce traité n'était pas moins hostile au chef. de l'état qu'il excluait du conseil des rois, et elle aurait secondé fran-chement l'élan belliqueux de la nation, si, fidèle au système de concessions envers l'étranger suivi depuis 1830, elle n'avait espéré, à l'aide de nouvelles soumissions, faire pardonner l'expulsion de la branche aînée et prouver, en renvoyant un ministre des affaires étrangères qui déplaisait à l'aristocratie européenne, que la camarilla de Louis-Philippe n'était pas moins puissante que celle de Charles X, pour paralyser la volonté nationale, et qu'après tout les gouvernements absolus n'avaient rien à craindre de notre comédie

Pour atteindre le triple but qu'elle se proposait, se débarrasser de M. Thiers, conserver la paix en laissant exécu-ter le traité du 15 juillet et mériter par là son entrée da la Sainte-Alliance en lui donnant de nouvelles garanties, la cour agit de ruse. Si elle eût d'abord laissé pénétrer ses desseins, nul doute qu'elle n'eût échoué. La nation l'aurait forcée de convoquer les chambres avant la mise à exécution du traité, et le vote de l'adresse se serait trouvé soustrait à l'influence pernicieuse de ce qu'on appelle les faits accom-plis. La cour, qui craignait d'avoir la mainforcée, n'y eut pas trouvé son compte. Pour maîtriser le mouvement, elle feignit de se mettre à sa tête, cria plus fort que les autres contre l'outrage fait à la nation. Le Journal des Débats, organe officiel de la cour, eut ordre d'attaquer le traité du 15 juillet, de comparer à l'avantage du vice-roi, son administration en Syrie avec celle du sultan, de soutenir le droit de Mohammed-Aly au gouvernement de cette province, d'exagérer les forces sous les ordres d'Ibrahim. La cour appuyait les tirades guerrières du Journal des Débats par un

langage peu pacifique. Dans ses rapports apparents avec les ambassadeurs étrangers, elle leur rappelait le temps où un auguste person-nage chantait la Marseillaise et celui plus reculé où il faisait partie de la société des Jacobins. Elle leur disait qu'il n'a-

vait pas jeté si loin son bonnet rouge qu'il ne pût le retrouver et, en se mettant à la tête de la démocratie française, faire trembler sur leurs trônes les rois absolus. Mais, tout cela se bornait à de vaines paroles et à d'hypocrites démonstrations pour amuser le pays : on laissa les ministres faire des armements, écrire des notes et exécuter la pensée favorite de la cour, les fortifications de Paris; mais toute tentative d'opposition par la force au traité du 15 juillet, fut soigneusement prévenue. L'habile et intrépide amiral Lalande fut rappelé pour avoir proposé les moyens de détruire la flotte des alliés et offert d'éxécuter son projet. Nos vaisseaux requrent l'ordre de rester à l'ancre sur les côtes de la Grèce et ceux de Mohammed-Aly furent retenus dans le port d'Alexandrie, pendant le bombardement de Beyrouth. Le ministère sut empêché de s'emparer de Mahon, point inter-médiaire entre Alger et Toulon qui nous eût rendus maîtres de la circulation de la Méditerranée et qui eut permis à nos croisières d'arrêter au passage tous les navires ennemis.

Cependant les alliés hâtaient l'exécution du traité de Londres. L'or des Anglais achetait la défection des amis douteux du l'acha et le canon faisait raison de ceux qui refusaient de se vendre. Quand le succès des allies n'a plus été douteux, on a forcé M. Thiers à donner sa démission. Maintenant que la désertion a éclairei les rangs de l'armée d'Ibrahim, que Mohammed-Aly perd chaque jour du terrain en Syrie et que la flotte anglaise dans le Levant voit augmenter le nombre de ses vaisseaux et est en état de résister à la nôtre, on va dire à la chambre : Voulez-vous entreprendee une guerre désavantageuse? Voulez-vous conquérir au vice-roi une province qu'il n'a pas su défendre? Respectez les faits accomplis. —Puis quand le traité aura reçu sa complète exécution, quand nous aurons perdu notre dernier allié, la cour dira à la diplomatic étrangère: J'ai renversé M. Thiers qui vous déplaisait et que je n'aimais pas, j'ai mis la France dans l'impossibilité de vous porter ombrage, en l'isolant dans le monde. Qu'aurait fait de mieux la camarilla de Charles X? Pour prix de mes services, faites moi place dans la Sainte-Alliance; nos intérêts sont communs.

103 300 BULLETIN L'OLTEQUE.

Les débuts de la chambre des députés continuent à laisser pressentir une attitude favorable au cabinet. Après la nomination de son président, elle a choisises vice-présidents et ses secrétaires dans les rangs ministériels. Il s'agit de savoir ce que l'on peut induire de la manifestation de la majorité sur des noms propres. Suivant plusieurs journaux elle est significative; suivant d'autres elle est sans impo-

Le Journal des Débats et la Presse sont dans la jubilation de l'éclatant avantage que, selon ces feuilles, le nouveau cabinet a remporté sur l'opposition.

Le Courrier Français croit devoir préjuger que la chambre

se prononcera pour la paix. Cependant il ne désespère pas complètement de l'influence de la minorité, qui pourra compter un noyau redoutable de 170 à 200 députés. En ce moment, la peur unit la majorité au ministère. Il y a entre eux sinon communauté d'opinions, du moins une complicité de sentiments. Mais les députés ont en général de l'éloignement pour la personne et pour les idées de M. Guizot, les prodigalités du maréchal Soult les irritent, et l'habileté de M. Martin (du Nord) n'est pas faite pour les rassurer. Sans obtenir dans la discussion de l'adresse, plus de succès que dans les scrutins qui viennent d'avoir lieu, l'opposition si elle ne peut espérer de gagner la majorité dans la chambre. doit s'efforcer de la gagner dans le pays.

Ce résultat, que nous avions parfaitement prévu, dit le Siècle, présente à l'avantage du ministère Guizot une différence de cinqante voix, ce qui démontre que la majorité re-pose sur vingt-cinq de ces hommes douteux, éternel fléau des assemblées délibérantes, qui en se portant tour à tour d'un côté et de l'autre décident, par des considérations bien souvent puériles et presque toujours personnelles, les plus hautes questions, ébranlent incessamment tous les intérêts et jettent la confusion dans tous les esprits, Ces hommes à convictions mobiles ou équivoques auraient été des plus ardents à soutenir le cabinet du premier mars, s'ils l'avaient trouvé debout; il en est qui, il y a quinze jours à peine, exhalaient dans les propos les plus belliqueux l'indignation patriotique dont leur ame était remplie, Une fois l'administration changée, leur ardeur ne se retrouve plus. Une place à celui-ci,

motifs qui les déterminent ou les prétextes qu'il leur faut, « D'autres, par position ou par tempérament, sont toujours avec le pouvoir, toujours de son avis, toujours prêts à donner leur concours.

une place à celui-là, une garantie offerte aux autres, voilà les

Les ultrà-conservateurs se livrent à la joie. Hélas! le réveil sera triste.

En s'abandonnant elle-même, la chambre cherche visiblement à se rattacher le plus qu'elle peut aux noms qui étaient autrefois l'expression de la majorité électorale. Tan-dis qu'elle donne 213 suffrages à M. Dufaure et 289 à M. Calmon, elle octroie à grand peine une voix de majorité à M. Salvandy. Entre ce dernier et M. Ganneron, candidat du centre gauche et de la gauche, la différence a été de 18 voix. Entre M. Ganneron et M. de Sade, elle a été de 17.

"Tous les rapprochements que l'on pourra faire amèneront à conclure que le déplacement d'une vingtaine de bou-les précipiterait la chûte du nouveau cabinet. M. Guizot et ses collègues peuvent se tenir pour assurés qu'à partir du jour où ils auront signé défiinitivement un pacte de honte avec les alliés, leur existence ministérielle cessera. »

Le Temps, parlant de la nomination des vices-présidents, pense qu'il n'y a rien de significatif dans le résultat. Un certain nombre de députés ont l'habitude de composer avec les questions de personnes, alors même qu'ils sont bien décidés à ne rien sacrifier sur les questions de principes.

Deuilleton de l'Association.

Une Mission diplomatique.

Ge n'est pas d'aujourd'hui seulement que la fièvre des affaires pu-bliques s'est emparée d'une foule de cerveany faibles, ardents et desbliques s'est emparée d'une foule de cerveaux faibles, ardents et des-tinés à succomber dans les accès de cette dévorante maladie. Aux jeu-

tinés à succomber dans les accès de cette dévorante maladie. Aux jeunes gens de nos jours, qui entre une partie de whist et une intrigue galante s'improvisent hommes d'état, aux dandys qui, profitant d'une chance favorable, se lancent dans la carrière politique comme dans l'arène du steeple-chase, nous citerons l'exemple de M. de Lusigny. Ce nom, oublié maintenant, florissait au commencement de l'Empire. Il était sorti du directoire et du consulat avec une grande réputation d'élégance, et il aurait pu se faire de nouveaux titres à la même gloire, si M. de Lusigny ne s'était réveillé un beau matin avec la migraine de l'ambition. Il jeta un grave coup d'œil sur sa vie et se blama sévèrement d'une frivolité qui avait survécu aux grâces légères et aux sévèrement d'une frivolité qui avait survécu aux grâces légères et aux excusables emportements de la première jeunesse. Le résultat des sages réflexions de M. de Lusigny fut qu'il se devait à son pays. On sait comment l'ambition et l'égoisme entendent ce dévouement. Cette dette au

pays fait vivre ceux qui la payent.

Six mois après, la migraine, les idées morales et le patriotisme de M. de Lusigny avaient porté leur fruit. Le petit-maître avait donné sa démission, quitté son élégant entresol et renoncé à ses folies; — car on faisait encore des folies sous l'Empire. Il habitait un vaste appartement de faisait encore des folies (Convaine il avait de beaux salons parfaitement faisait encore des folies sous l'Empire. Il habitait un vaste appartement du faubourg Saint-Germain; il avait de beaux salons parfaitement disposés pour des conférences politiques, et un cabinet où il s'enfermait souvent pour méditer sur l'équilibre européen. Notre ambitieux ne s'était pas borné à ce changement d'habitudes et de domicile; pour que la réforme fût complète, pour que rien ne manquât à sa position d'homme grave, il s'était marié.

Un matin, M. de Lusigny était en train de lire la neuvième colonne du Montteur qui ce jour-là avait un supplément, lorsque le comte de R..., sénateur de l'Empire, eutra chez lui.

— Eh bien! mon cher protecteur, dit Lusigny, m'apportez-vous ma nomination à quelque bel emploi? Voilà déjà six mois que j'altends, et rien ne vicat. Cependant, j'ai suivi exactement vos prescriptions; je me suis laissé entièrement diriger par vous; j'ai épousé la femme que vous m'avez cholsie...

que vous m'avez choisie...

Vous plaindriez-vous de ce mariage?
 Non, Mathilde est charmante et je suis parfaitement heureux...
 c'est-à-dire, une seule chose manque encore à mon bonheur, un emploi qui m'ouvre la carrière politique pour laquelle je suis né. Vous m'avez promis de faire de moi un homme d'état.
 Cela viendra; mon cousin le ministre s'occupe de vous; ce soir même il vous présentera à l'empereur; voici une lettre d'invitation pour le bal des Tuileries.
 M de Jusiquy pressa le sénateur dans ses bras. Etre présenté à l'empereur;

le bal des Tuileries.

M. de Lusigny pressa le sénateur dans ses bras. Etre présenté à l'empereur, c'était le premier pas vers cette haute fortune politique si ardemment révée. Le reste de la journée fut employé aux préparatifs et à l'étude qu'exigeait une circonstance si importante. A l'heure indiquée sur la lettre d'invitation, Lusigny, vêtu d'un costume de fantaisie habilement composé, monta dans une magnifique voiture de remise et se rendit au château, où il fut introduit après une longue station sur la place du Carrousel. Son ambition tressaillit lorsqu'il entra dans la salle des Maréchaux, lorsqu'il respira cet air de la cour qui monte à la tête et donne des vertiges. — Me voilà donc enfin sur mon terrain! pensait—il en se pavanant au milieu des grands dignitaires et des habits brodés qui encombraient les salons. Le comte de B... le prit par le bras sait-il en se pavanant au milieu des grands dignitaires et des habits brodés qui encombraient les salons. Le comte de B... le prit par le bras et le conduisit près de son cousin; au même instant, l'empereur passa, et après s'être entretenu avec le ministre, adressa quelques mots à Lusigny. Foudroyé par cette faveur, l'ambitieux demeura sans voix ; il n'eut pas la force de prononcer une syllabe, et quand il reprit ses esprits. le grand homme était déjà trop loin pour entendre sa réponse. Le lendemain, Lusigny alla voir tous ses amis, avec un petit air de triomphe.

triomphe.

— Je suis allé hier au château, disait-il, j'ai causé avec Sa Majesté.

On le complimenta: quelques-uns même lui demandèrent sa protection, qu'il leur promit avec la bonne grâce naturelle et la facile bien-veillance qui accompagnent ordinairement l'aurore de la grandeur.

Cependant notre ambitieux n'était pas encore aussi avancé qu'il le croyait. Il lui fallut reprendre patience et attendre. Tous les matins le comte de B... venait le voir et le faisait travailler; il lui donnait à ré-

diger des notes diplomatiques et à résoudre des problèmes de politique transcendante. Pendant que le futur homme d'état était à l'œuvre, le sénateur passait chez Mme de Lusigny pour l'entretenir de choses tout à fait étrangères aux affaires publiques. Ces conférences devaient profiter à l'ambition du mari; l'instant arriva où son éloignement fut jugé nécessaire. Ce fut un beau jour pour Lusigny.

— Yous étés lancé, lui dit le sénateur.

Vraiment! et à quel emploi suis-je nommé? une préfecture?
 Mieux que cela. Votre capacité, votre finesse, vous appellent dans la diplomatie où vous pourrez rendre de grands services et faire un beau chemin. Mon cousin le ministre vous charge d'une mission.
 Quoi! je suis nommé chargé d'affaires? ministre plénipotentiaire?
 Pas tout à fait. On n'arrive pas du premier coup à ces emplois, et il faut que la faveur dont on vous donnera des preuves soit justifiée d'abord par quelques précédents. Vous partirez cette nuit pour la cour du grand duc de "", chargé de dépêches pour notre représentant.
 Et mon départ sera-t-il officiellement annoncé dans le Moniteur?

Non, car il s'agit d'une mission secrète. Vous recevrez des ins-

- Non, car il s'agit d'une mission secrete. Vous recevrez des instructions détaillées dès que vous serez arrivé à votre destination. Je vous apporterai moi-même vos dépéches es soir.

Ces dépèches, que le comte remit à M de Lusigny, étalent enfermées dans une énorme enveloppe soigneusement cachetée et revêtue du sceau ministériel. Plein de joie et d'orgueil, l'envoyé extraordinaire remercia son protecteur, fit ses adieux à sa femme, et partit en recommandant au postillon d'alter grand train.

— C'est de la plus haute importance, lui avait dit le sénateur, vous avez peut-être entre les mains le sort de l'Europe; à votre retour, si l'on est content de vous, vous recevrez une récompense proportionnée

Le sort de l'Europe! ce n'était pas trop mal pour un début, et, tout en roulant au grand galop, Lusigny regardait l'avenir à travers un prisme rayonnant; il construisait de magnifiques châteaux en Espagne sur le sable de sa vanité; il se voyaît l'arbitre des destinées du monde,

sur le sane de sa vanne; il se voyatt arbité des desiness du monde, et il commençait à regarder le prince de Talleyrand comme bien peu, lorsque tout à coup sa chaise de poste s'arrêta.

— Qu'est-ce donc ? demanda-t-il en mettant la tête à la portière, Pour toute réponse, trois hommes, debont sur la route, lui présentèrent le canon de leurs carabines.

— Poisant un courage extraordinaire dans le caractère dont il était revêtu, Lusigny leur dit:

— Vous ne savez donc pas à qui vons avez affaire, misérables ? Je

naire dans le caractère dont il était revêtu, Lusigny leur dit :

— Yous ne savez donc pas à qui vous avez affaire, misérables? Je suis diplomate chargé de dépêches par le gouvernement; c'est le sort de l'Europe que vous arrêtez en ma personne.

— Tais-toi et descends ! répondirent les bandits.

Quand la voiture eut été dévalisée, on permit au diplomate de remonter dedans et de continuer sa route. Jusque là un des brigands l'avait tenu en respect sur le revers d'un fossé. Lusigny contempla sans trop d'émotion ses malles ouvertes et livrées au pillage; mais quels ne

Lorsque les ministres se croient acceptés, appuyés, sûrs de la majorité, un scrutin solennel vient les surprendre à l'improviste et prouver à quel point cette majorité pousse le scep-

ticisme et le parti pris de n'être à personne.

«Les fractionnements infinis de la chambre, dit le National, donnent à une coterie bien placée une importance décisive dans les grandes questions. La force numérique des conservateurs n'est pas supérieure à celle de la gauche augmentée des amis de M. Thiers. Quand ces deux bateaux plats vont se rencontrer, ces derniers auraient même l'avantage, car l'équipage est plus intrépide; mais au milieu de la bataille surviennent ces écumeurs parlementaires qui naviguent sans pavillon et qui donnent la victoire à l'un ou à l'autre des combattants. C'est au scrutin secret surtout que ces pirates sont dangereux; car on ne les voit pas et leurs coups sont toujours mal assurés à la lumière. M. Thiers aujourd'hui se plaint d'eux et les accuse d'être des hommes sans pudeur. M. Thiers les calomnie, ils ont la pudeur de ces femmes qui ont besoin avant tout que les bougies soient éteintes. M. Thiers qui les accuse aujourd'hui, a été leur premier corrupteur, et leur infidélité est encore un des châtiments qu'a provoqués et mérités ce

méchant coureur d'aventures. Nous n'hésitons pas dit le Constitutionnel, à reconnaître que si les opinions continuent à se partager dans le même sens, il y aura pour le ministère une majorité d'environ soixante voix. Mais des doutes asssez sérieux nous restent sur la persévérance de la chambre. Les questions personnelles ne sont pas toujours une épreuve décisive. Telle candidature a pu effrayer les hommes timorés qui n'auront pas cependant entendu se donner corps et ame au ministère, en préférant M. Sauzet à M. Odilon-Barrot. On rencontrera plus d'un mécompte si l'on se fie au scrutin d'aujourd'hui, et les questions de choses ont une si grande importance, qu'il serait téméraire de les préjuger, d'après une décision qui a pu être singulière-ment influencée par les considérations personnelles.

» Nous réservons l'avenir, mais nous ne faisons pas la situation meilleure qu'elle n'est. Les choix de la chambre causeront une douloureuse sensation dans le pays. Sa confiance en nos institutions en pourra être diminuée, et c'est là un malheur plus grand que d'avoir à subir un mauvais ministère. La chambre doit être l'organe sincère du sentiment national; si elle le méconnaît, le pays n'aura plus foi en elle; et la pire des situations, c'est celle où la nation n'a plus foi dans les institutions qui la régissent.»

La nomination des membres composant la commission chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours du trône, ajoutera encore aux inquiétudes qu'ont dejà fait concevoir les premiers choix de la chambre. Cette commission est toute ministérielle. Puisse la discussion convertir à l'opposition les députés douteux et timides qui, dans les questions de personnes, ont donné leurs voix aux partisans du 29 octobre.

Les nouvelles d'Orient sont loin d'être favorables à la cause du vice-roi d'Egypte. Le succès des alliés sur la côte de la Syrie a de quoi inquiéter. Cependant aucune démonstration n'a encore été faite contre le point le plus important de cette province, Saint-Jean-d'Acre, qui paraît sérieusement menacé. Mohammed-Aly paraît avoir désespéré de la protection de la France, et, malgré les efforts faits auprès de lui par notre gouvernement pour l'empêcher d'agir, on ne tardera sans doute pas à apprendre que la flotte d'Alexandrie aura attaqué la flotte ennemie qui bloque cette ville.

furent pas son désespoir et sa terreur, lorsqu'il vit que les voleurs avaient enfoncé le coffre dans lequel se trouvaient ses dépêches et qu'ils s'étaient emparés de ce trésor diplomatique. Déjà ils s'apprétaient à rompre les cachets.

— Maheureux! s'écria Lusigny, qu'allez-vous faire? Violer les secrets de l'état! Vous voyez bien que cette enveloppe ne peut renfermer aucun objet précieux, mais seulement des papiers qui sont sans importance pour vous.

Nous voulons nous en assurer, répondit le chef de la bande.
 Mais si je ne conserve pas intact le dépôt qui m'a été confié, je suis un homme perdu, et la carrière politique me sera fermée à tout

suis un homme perdu, et la carrière politique me sera fermée à tout jamais!

— Que nous importe!

— Eh bien! je vous propose un marché. Malgré toutes vos recherches, vous n'avez pu découvrir une somme, de vingt mille francs en billels de banque, si bien cachée qu'avant de la trouver vous seriez infailliblement surpris par le passage de quelques voitures sur cette route. Si vous voulez me rendre mes dépèches sans les ouvrir, je vous donne ces vingt mille francs.

— Marché conclu!

— Voilà des dépèches qui me coûtent cher, pensait Lusigny en continuant sa route; mais je serai payé de ce sacrifice.

Un autre accident attendait le diplomate près du but de son voyage. Il touchait aux frontières du grand-duché, lorsqu'en traversant une rivière assez dangereuse, par un très-mauvais temps, la barque sur laquelle il se trouvait heurta violemment un autre bateau. Plusieurs personnes furent renversées par ce choc; Lusigny, qui tenait de ses deux mains ses chères dépèches, fut jeté contre le bord de la barque, et dans sa chûte, il perdit son précieux fardeau qui tomba dans la rivière. Alors n'écoutant que la voix de son enthousiasme diplomatique, il s'élança dans les flois, bien qu'il ne sût pas nager.

Quand il reprit ses sens, il était dans une cabane de pècheurs, où on l'avait recueilli, et où de prompts secours et des soins touchants lui avaient été prodigués. Sa première pensée et son premier mot furent pour ses dépèches.

— Où sont-alles ? c'árria-f-il.

rent pour ses dépêches.

— Où sont-elles ? s'écria-t-il.

— Sauvées, lui répondit son domestique en les lui montrant.

Sauvées, oui, mais dans quel état! L'enveloppe était déchirée; les cachets ne tenaient plus, et le papier était tellement imbibé d'eau, que le diplomate se crut obligé de commettre une indiscrétion pour le que le diplomate se crut obligé de commettre une indiscrétion pour le salut de la mission dont il était chargé. Il fallait absolument faire sécher les papiers contenus dans les débris de l'enveloppe. Après avoir bien pesé les nécessités de la situation, Lusigny se décida ; d'une main tremblante, il ouvrit ses humides dépêches, plusieurs feuilles de papier blanc tombèrent en lambeaux sous ses doigts, et découvrirent à ses yeux étonnés, — une pantoufle!....

Une pantoufle mignonne, en velours vert.
Comment vous peindre la consternation du malheureux diplomate? Il examina les débris de la volumineuse enveloppe, il n'y avait pas une seule ligne, pas un seul mot d'écriture. Les dépêches se bornaient à la pantoufle, sans commentaires.

— Je suis donc joué! dit-il; c'est donc une mystification du ministre ou du sénateur? Le sort de l'Europe, disaient-ils, est attaché à cette mission!... Le sort de l'Europe dans une pantoufle!... Et j'ai donné

La régence provisoire d'Espagne, vient de publier son programme signé de tous les ministres; elle déclare être résolue à adopter rigoureusement la constitution et à laisser aux cortes, le soin d'adopter les réformes utiles, Nous doutons que cette constitution réunisse toutes les conditions nécessaires au bonheur de la nation. Certains passages de cette proclamation, indiquent de la part d'Espartéro, une intention secrète de s'opposer à un plus ample développement des libertés espagnoles, mais en même temps, ils prouvent l'impuissance de ce castrat politique, en présence du mouvement formidable qui l'entraîne.

Le Courrier français, qui doit être bien informé, fait les révélations suivantes sur la note en date du 8 octobre, adressée à la coalition après le bombardement de Beyrouth et qui abandonnait la Syrie aux chances de la guerre.

« La note avait été rédigée par M. Thiers et elle fut lue en couseil le 2 octobre. Le roi refusa d'en autoriser l'envoi; les ministres donnèrent leur démission. Sous les auspices de M. le duc de Broglie, et après six jours de débats, il s'opéra une transaction. Le roi céda sur certains points et le ministère sur certains autres; la note ainsi modifiée prit la date du 8 octobre, et fut a dressée à tous les cabinets. Cependant en consentant à diriger les affaires jusqu'à la réunion des chambres, le ministère déclara, dit-on, formellement au roi qu'il se regardait comme à l'état de démission. La difficulté soulevée plus tard par la rédaction du discours du trône n'a fait que précipiter le dénouement auquel tous les ministres du premier mars étaient déjà préparés. »

Il faut avouer que nous jouons de malheur! Nous n'entendons ni le patriotisme, ni l'ordre, ni la pudeur, ni la logique, ni la bonne foi comme l'Echo de la Nièvre. Il est vrai que l'Echo de la Nièvre est dans une position à ne rien entendre comme tout le monde.

Suivant la feuille ministérielle quand même, nous usons de mauvaise foi en lui opposant ce qu'elle a écrit contre les doctrinaires quand ils n'étaient plus au pouvoir et ce qu'elle

a écrit pour eux quand ils y sont revenus.

Il est vrai que pour justifier ses incessantes palinodies, l'Echo de la Nièvre prétend n'être point coupable des contradictions intéressées que fait ressortir le rapprochement de ses articles. Ainsi, le journal de la Préfecture n'a jamais changé. Aujourd'hui, s'il prodigue ses louanges à MM. Guizot et Duchâtel, c'est que MM. Guizot et Duchâtel ont abjuré leurs erreurs. Mais comment se fait-il que vous ne vous trouvez d'accord avec eux que le jour même où ils arrivent au pouvoir? Comment se fait-il qu'hier encore, vous encensiez M. Thiers, M. Thiers entré au ministère par une brèche faite à la royauté, suivant le Journal des Débats?

Comment se fait-il que le 11 octobre, les intrigues de ceux qui voulaient supplanter M. Thiers vous inspiraient les réflexions suivantes :

« Nous nous sommes abstenus de faire de ces évènements,

» que cependant le ministère n'avait su ni prévoir ni empê-» cher, un texte de déclamations contre lui; nous laissons » CE ROLE MISÉRABLE à ceux qui , dans les plus chers intérêts

» du pays , devant les éventualités D'UNE PAIX HONTEUSE ou d'une guerre effroyable, ne voient encore que DES QUESTIONS

DE PERSONNES ET DE PORTEFEUILLES. M. THIERS SEUL DOIT, » M. Thiers seul peut supporter le poids des faits accom-

«Au point où nous en sommes, et avant que la question de

vingt mille francs aux voleurs, et j'ai risqué de me noyer pour sauver ces ridicules dépêches Malédiction !

Lusigny reprit en toute hâte le chemin de Paris, et autant il était joyeux et fier au départ, autant il se trouva honteux et désespéré au retour. Mille projets de vengeance se croisaient dans sa tête; il ne révait plus la puissance que pour précipiter l'Europe dans le volcan des

En arrivant chez lui, il trouva le comte de B déjeunant avec sa

— Je suis enchanté de vous rencontrer ici, s'écria Lusigny furieux.
— Vraiment? reprit le sénateur; cela vous fait plaisir? En bien! tant mieux, mon cher; mais nous ne vous attendions pas sitôt?
— Je le crois bien! Un heureux hasard m'a épargné une partie du voyage. Vous vouliez me mystifier aux yeux de l'Europe entière; mais

yoyage. Yous Youlez me mysther anx yeux de l'Europe entière; mais j'ai déjoué vos projets, j'ai tout découvert, voyez!

Et Lusigny tira de sa poche la pantoulle diplomatique.

— Ah! reprit froidement le sénateur, vous avez ouvert vos dépêches? Cela ne se fait pas, mon cher, et je crains bien que votre indiscrétion n'ait pour vous et pour la France des conséquences fâcheuses.

Une explication suivit ces paroles:

Pieu de plus sérieur que vetre mission, dit le comte à Lusigny.

 Rien de plus sérieux que votre mission, dit le comte à Lusigny;
 rien de plus simple que cette pantouffe. Croyez-vous donc qu'en diplomatie on écrive les secrets d'état dans une dépêche? Non; on se sert de chiffres, d'énigmes ou de symboles. Il y avait une négociation de mariage dans cette pantoulle. On voulait marier une princesse de la famille impériale à l'Electeur de ***. Ordinairement on envoie un portrait, mais de tous les attraits d'une femme un petit pied est celui auquel notre Electeur tient le plus; voilà pourquoi on avait cru devoir lui envoyer une pantoufle de la princesse....

Une nouvelle consternation s'empara de Lusigny. Le lendemain le comte de B.... lui annonça qu'il avait vainement essayé de justifier sa

— Le mariage est manqué, lui dit-il; on est furieux contre vous. Il y a eu un conseil des ministres tenu au sujet de votre mission; l'empereur a dit: — « Je veux que Lusigny soit châtie sévèrement. » — Mais j'ai obtenu de mon cousin que l'affaire serait étouffée à condition que vous quilterez Paris sur-le-champ.

- Un exil? Oui, mon ami, vous êtes exilé à Carpentras

— Oui, mon ami, vous êtes exilé à Carpentras.

Le diplomate courba la tête sous ce juste châtiment, et il se rendit à Carpentras où il passa deux ans, armé de sa philosophie et rêvant aux orages de la vie politique. Dans cet intervalle, sa femme mourut, et le comte de B... ne survécut que peu de temps à Mme de Lusigny. L'exilé avait sollicité son rappel, on ne lui avait pas répondu ; cependant sa présence à Paris était indispensable aux soins de ses affaires particulières; il revint, bravant la colère impériale. Il est vrai que l'empereur étant occupé à la retraite de Russie, Lusigny pouvait raisonnablement espèrer qu'il ne songerait pas à lui. Dans la succession de sa ferome, le diplomate fit une singulière trouvaille: — c'était une de sa femme, le diplomate fit une singulière trouvaille; — c'était une pantoufle exactement pareille à celte qu'il avait précieusement conservée en souvenir de sa mission. Les deux faisaient la paire.

Il cherchait l'explication de cette énigme, lorsque la restauration arriva. Lusigny se présenta comme une victime de l'ancien ordre de choses, et il fit sonner bien haut les persécutions du tyran. On ne

» paix ou de guerre ne soit nettement tranchée, IL EST CER-» TAIN QUE TOUT CHANGEMENT DE MINISTÈRE, s'iln'est de fait » impossible, serait une faute, un malheur peut-être, et

IN ANNEE, - Nº 57.

» l'opinion publique, qui s'inquiète moins encore de la guerre » que de l'honneur du pays, s'EN ALARMERAIT AVEC RAISON. Nous réservons le reste pour une autre fois. Seulement,

rappelons à l'Echo qu'il a des confrères dont la conversion est moins facile que la sienne, et qui ne se livrent pas comme lui corps et ame au vainqueur du jour.

Il n'y a pas longtemps que le Journal des Débats disait aux membres de la coalition : Un jour viendra peut-être où nous cous rendrons notre appui, mais nous ne cous rendrons M. Henri Fonfrède, le champion chaleureux de la prérogative royale, écrivait il y a quelques jours, dans le Courrier

« Ils ont mis la coalition sur la gorge de la couronne, en - C'est ce calcul bas, lui criant : le ministère ou la vie! sordide, indigne, ce calcul dont j'expliquerai, s'il le faut, les bases et les détails, qui m'a rempli d'une antipathie profonde contre les doctrinaires et contre tout ce qui, de

près ou de loin, se rattache à cette coterie égoiste et ambitieuse. Si la monarchie périt, - et que le ciel nous en préserve! - ce n'est pas l'opposition qui l'aura tuée : » seule, elle n'y aurait point réussi. La royauté mourra de

» là qui se sont chargés de faire les élections! de ramener

la TRAHISON des doctrinaires. » Et maintenant on va prendre de nouveau les doctri-naires pour défendre la royauté! — Et ce sont ces gens-

de Bordeaux :

» à la royauté les électeurs devant lesquels ils ont porté té-» moignage contre la royauté! de rétablir les doctrines mo-» narchiques, quand ils ont déchaîné les doctrines démo-» cratiques et leur ont donné une force invincible? - Et » parce qu'il vous plaît de tendre le col et les mains au joug de ces sophistes avides, vous voudriez que nous nous fis-» sions aussi les agents de cette mystification? - Merci. -» Nous acceptons la défaite, mais nous n'acceptons pas la » honte; nous vous en laissons le monopole. Nous voulons » que la fin de notre carrière soit pure comme le commen-» cement. Nous ne voulons pas engager notre loyauté pour » servir de garantie à ceux qui nous ont trahi et perdu. Gar-» dez pour vous cette mission et les récompenses qu'elle

» doit traîner après elle. Et souvenez-vous, qui que vous soyez qui acceptez cette tâche honteuse... que personne ne vous croira : on vous dira que les hommes qui ont parlé contre la royauté parce qu'elle leur avait ôté le ministère, et qui parlent pour la royauté à condition qu'elle leur rende le ministère, ne MÉRITENT PLUS LA CONFIANCE DES HONNÊTES GENS; ET VOUS mêmes vous la perdrez, cette confiance, si vous vous » OBSTINEZ A VOULOIR L'OBTENIR POUR EUX! »

Une jeune femme de 26 ans, qui paraît avoir été atteinte d'aliénation mentale et avait menacé plusieurs fois de se suicider, s'est asphixiée lundi soir, rue St.-Etienne, avec son jeune enfant, âgé de 6 mois, qu'elle allaitait. Son mari, en rentrant le soir, a été obligé de faire enfoncer la porte derrière laquelle elle avait traîné une lourde commode. Cette malheureuse femme a été trouvée accroupie dans un coin de la chambre, tenant son enfant dans ses bras et la tête au-dessus d'un fourneau à charbon. On a envoyé chercher un médecin mais tous les secours de l'art ont été inutiles. La mère et l'enfant n'existaient plus.

pouvait lui refuser un emploi proportionné à ses malheurs ; on lui pouvait lui refuser un emploi proportionné à ses malheurs; on lui devait un dédomagement pour sa carrière interrompue et son long exil. Il se vantait d'avoir fait manquer un mariage politique, l'anion projetée entre l'Electeur de *** et une princesse alliée à la famille impériale; et cela, disait-il, par dévouement à la cause des Bourbons. Il signait ses pétitions: — Lusienv, ancien diplomate et envoyé extraordinaire près le grand duc de ***.

On ne fit pas droit à ses réclamations, et pour se venger, Lusigny, qui tenaît toujours à se distinguer dans la carrière politique, résolut de se faire nommer député et de sièger dans les rangs de l'opposition. Pour obtenir les suffrages des libéraux, on lui conseilla de se lancer dans l'industrie; c'était un moyen de faire oublier la particule aristocratique qui précédait son nom, et d'acquérir de l'influence dans un département. Par malheur, Lusigny entendait mal les affaires, et il se ruina ayant d'être élu.

departement. Par maineur, Lusigny entendatt maries analtes, et n se ruina avant d'être élu.

Privé de toules ressources, l'ancien diplomate se vit réduit à accep-ter pour vivre une place de secrétaire chez un ancien collègue, le baron de L...., qui avait rempli plusieurs postes dans la diplomatie. Retiré du monde politique, le baron était occupé à rédiger ses mé-moires, et c'était pour l'aider dans ce travail que Lusigny était entré à son service. En feuilletant les papiers de son patron, le secrétaire trouva un

jour une lettre siguée du comte de B...., et ainsi conçue : « Dans le » portrait que tu me fais de la belle marquise de V...., qui l'a inspiré » une si vive passion, tu me vantes son joli pied. Sous ce rapport, je une si vive passion, tu me vantes son jon pied. Sous ce rapport, je
suis aussi heureux que toi. »
— Un charmant souvenir, dit le baron à Lusigny; j'étais alors ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de ***....
— En effet! Je me rappelle.... C'était vous! votre nom était sur

mes dépêches!

- Oui, continua le baron, sans s'arrêter aux paroles de Lusigny, qui ne lui avait jamais parlé de sa mission; oui, je représentais la France dans cette cour où il y avait beaucoup de jolies femmes, et entre autres la marquise de V.... Cette lettre du comte, qui était mon intime ami, me piqua vivement. Un aussi joli pied que la marquise! c'était impossible. Je lui proposai un pari de cinq cents louis; il accepta. Je lui envoyai un soulier dans lequel vous n'auriez pas mis la cette de circi cents louis; il accepta. Je lui envoyai un soulier dans lequel vous n'auriez pas mis la marquise de care de circi il me répondit qu'il avait gamé, et qu'il allait. vos doigts; il me répondit qu'il avait gagné, et qu'il allait

deux de vos doigts; il me repondit qu'il avait gague, et qu'il anaît m'expédier une pantoufie...

— Une pantoufie de velours vert? s'écria Lusigny.

— Je ne sais, car je ne l'ai jamais vue. Mais ce qu'il y a de plus piquant, c'est que cette pantoufie devait m'être apportée par le mari...

Comprenez-vous? Malheureusement je fus, sur ces entrefaites, envoyé en Amérique avec une mission laborieuse, qui m'a retenu long-temps, et je n'ai plus entendu parler du comte, ni de sa pantoufie, ni de notre pari. Quand je suis revenu en France, mon pauvre ami était mort.... Mais nous raconterons cette anecdote dans mes mémoires, et je vous charge d'arranger cela d'une manière piquante. EUGÈNE GUINOT. quante.

(Courrier Français.)



Le courrier de Paris n'est point arrivé mardi. Un essieu s'étant cassé à la malle dans la forêt de Fontainebleau, cet accident a occasionné un assez long retard. Les lettres et les journaux n'ont pu être distribués que le lendemain matin. Voilà la seconde fois, en quelque jours, que cet accident se renouvelle.

Des journaux de Paris ont annoncé que l'ex-reine régente d'Espagne était arrivée à Montargis samedi soir. Cette nouvelle parait prématurée, car l'épouse de don Fer-

dinand Munoz n'est point passée à Nevers. Nous apprenons en effet que Christine s'est embarquée

le 5, à Marseille, pour visiter Toulon.

Le bruit s'est répandu qu'un individu assez bien mis est tombé, par accident, à Nevers, dans la Loire, où il s'est nové. Un capitaine d'un des bateaux à vapeur atteste l'avoir vu. Cependant on n'a pas encore entenda dire que le cadavre ait été repêché. Nous n'avons pas appris non plus que quelqu'un de la ville ait subitement disparu, et les recherches de la police n'ont pu faire découvrir qu'aucun étranger logeant dans les hôtels de la ville ne se soit pas représenté.

Il parait que les ravages occasionnés par le débordement du Rhône, ont causé de tels dégats à la route de Paris à Marseille, qu'il faudra de grandes réparations avant que le service régulier de la malle et des diligences entre ces deux villes puisse être rétabli. On a été encore deux jours, à Nevers, sans recevoir de nouvelles de Lyon. Le courrier de cette ville à Strasbourg a passé plusieurs fois à Nevers, où il a apporté mardi, les journaux de Lyon des 7,8 et 9. Le Censeur est rempli de récits des scènes de désolation occasionnées par les eaux. Ce journal a été deux jours dans l'impossibilité absolue de paraître. Le numéro de lundi n'est pas timbré. Les bureaux du timbre étaient fermés, Mercredi matin, une malle de Marseille à Paris, qui a fait un grand détour, est passée à Nevers, après quatre jours de route.

Les communications paraissent rétablies entre Nevers et Mâcon, car nous recevons les journaux de cette dernière ville.

Theatre de Nevers.

Spectacle du jour. l'Homme en place ou les deux Gendres; comédie en cinq actes et en vers. Ainée et Cadette ou deux éducations, comémédie en deux actes, mêlée de chant Le pas de Kiaking, dansé par Mme. Bourgeois et M. Hazard. La levée de 300,000 hommes, vaudeville nouveau en un acte.

TRAVAUX LÉGISLATIFS. Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 novembre.

Après la nomination du président, la chambre a procédé à l'élection

des vice-présidents.

Voici le résultat de cette opération : Nombre des votants , 366. Majorité absolue, 184. Les suffrages ont été ainsi réparitis MM. Calmon 289, Dufaure 213, Jacqueminot 196, Salvandy 185, Ganneron, 167, de Sade 157, de Tracy 74, Caumartin 70, B. Delessert 30, Lamar-tine 9, Passy 4. MM. Calmon, Dufaure, Jacqueminot et Salvandy

sont nommés vice-présidents. Séance du 7.

M. Delaborde écrit de Genève à la chambre qu'il donne sa démission

de questeur. La chambre entend le rapport sur l'élection de M. Goury élu dans le Finistère et conformément aux conclusions de ce rapport, prononce

son admission.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des secrétaires.

Votants, 364. Majorité absolue, 183. Au premier tour, M. Bignon seul est élu par 211 suffrages. Au second tour, sur 255 voix, M. Havin obtient 190 voix, M. Boissy d'Anglas 184 et sont nommés secrétaires. A un troisième tour M. Galos est élu par 134 suffrages sur 234.

Séance du 9 novembre.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau. Le président d'âge, après une courte allocution à la chambre, cède la place à M. Sauzet qui adresse quelques mols à la chambre, et lit eusuite une lettre du ministre de l'intérieur, qui annonce que la du-chesse d'Orléans est accouchée d'un fils qui portera le nom de duc de Chartres

Chartres.

La chambre décide que les députés se transporteront à l'issue de la séance auprès du roi pour lui adresser leurs félicitations à ce sujet.

Le ministre du commerce présente un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 5 millions pour secourir les peronnes victimes des inondations du Rhône et de la Saône.

Le ministre des travaux publics présente un projet de loi portant demande d'un crédit d'un million, destiné aux réparations de plusieurs routes royales qui ont souffert de ces inondations.

L'admission de M. Mesgrigny est prononcée.

M. Larabit dépose sur le bureau une pétition concernant l'organisation de la garde nationale mobile.

sation de la garde nationale mobile.

M. le général Leydet est nommé questeur par 203 voix sur 364. en remplacement de M. Delaborde qui a donné sa démission.

Commission de l'Adresse,

MM. les députés se sont réunis le 10 novembre dans les bureaux pour nommer les commissaires chargés de rédiger le projet d'adresse.

Dans le quatrième bureau, la discussion n'a pas été longue. M. Garnier-Pagès est le seul qui ait pris la parole, il a demandé que les commissaires déclarassent s'ils étaient dans l'intention de réclamer des

commissaires déclarassent s'ils étaient dans l'intention de réclamer des renseignements de manière à ce que la France puisse enfin connaître la vérité sur tout ce qui s'est passé.

M. Lamartime à répondu qu'il croyait, comme M. Garnier-Pagés, que les commissaires devaient réclamer tous les renseignements qui pouvaient éclairer leurs votes et servir à la manifestation de la vérité Au premier tour de scrutin, M. Lamartine a eu 18 voix, M. Garnier-Pagés 9, et M. Dufaure 8. M. Dufaure ayant déclaré qu'il désirait ne pas être nommé, M. Lamartine, au second tour de serutin, a réuni 22 voix, et a été nommé commissaire du quatrième bureau.

Dans le sixième bureau, la discussion a été de peu d'intérêt. M. Sébastiani a pris la parole et a prononcé quelques phrases sur la question d'Orient. Il a rappelé qu'en 1806 l'empereur l'avait envoyé à Constantinople avec mission de protester par sa politique auprès de l'empire ottoman contre les envahissements de la Russie. M. Sébastiani pense que l'intégrité de la Turquie ne peut être maintenue que si le pacha d'Egypte est entièrement sacrifié. M. Delessert Benjamin a réuni 12 voix contre 18 données à M. Ganneron.

Dans le septième bureau, M. Passy a été étu à la presque unani-

Dans le septième bureau, M. Passy a été élu à la presque unani-

Dans le huitième bureau, M. Dupin a été élu ayant obtenu 28 voix contre 12 données à M. Billaut.

Dans le neuvième bureau, M. Salvandy a obtenu 29 voix et M. Berville 14. M. Berville, partisan du ministère du 1er mars, a pris la parole et a désavoué la politique des journaux qui avaient soutenu ce ministère. M. Janvier a répondu que le ministère pouvait désavouer tel ou tel article de journal, mais qu'il ne pouvait désavouer aujour-d'hui une polémique qui avait duré six mois et qu'il avait ouvertement acceptée; que ce désaveu était à la fois de l'imposture et de la lâcheté.

Dans le 1er bureau, le général Bugeaud a renouvelé ses atlaques contre la presse en général et surlout contre les journaux qui ont soutenu le ministère du 1er mars. Il a obtenu 23 voix et M de Tocqueville 22. Le général Bugeaud a été nommé commissaire.

Dans le 7e bureau, 25 voix ont été données à M. Jacqueminot et 21 à M. Gustave de Beaumont. M. Jacqueminot a été nommé commissaire.

Dans le 3º bureau, M. Remusat, 21 voix et M. Hébert 19. M. Remusat a été élu.

Dans le 5º bureau, M. Ducos a été nommé et a réuni 24 voix. En

1er Bureau, M. Bugeaud. — 2e Bureau, M. Passy. — 3e Bureau, M. Remusat. — 4e Bureau, M. Lamartine. — 5e Bureau, M. Ducos. — 6e Bureau, M. Benjamin Delessert. — 7e Bureau, M. Jacqueminot. — 8e Burau, M. Dupin. — 9e Bureau, M. Salvandy.

Comme on voit, la majorité de la commission est acquise au ministère. Quant à la discorrie qui e activitée.

tère. Quant à la discussion qui a eu lieu dans les bureaux, elle a été de peu d'intérét. La plupart des membres de la gauche se sont abstenus, réservant leur opposition pour la discussion publique.

FAITS DIVERS.

— Le Moniteur Parisien annonce qu'Ibrahim, en réunissant toutes les troupes qui lui restent, peut encore disposer de 50,000 hommes; le correspondant ajoute que le fils de Méhémet-Ali se dispose, avec ces forces, à franchir le Taurus. Les événements ont fait bien du

avec ces forces, a franchir le Taurus. Les événements ont fait bien du chemin, et la saison est bien avancée pour qu'Ibrahim puisse s'aventurer maintenant dans l'Asie-Mineure.

Il reste une autre chance à Mehemet-Ali pour arrêter les progrès des alliés en Syrie : cette chance . dont nous n'exagérons pas la portée, est dans les vents du Sud-Ouest. Cet auxiliaire, sur lequel le vice-roi a peut-être trop compté, a déjà débloqué les passes d'Alexandrie. Une lettre de cette place, publiée par le Portefeuille Maltais, annonce en effet qu'à la date du 19 octobre, l'escadre de blocus avait été forcée de prendre le large et se tenait à dix lieues de la côte. Si la même cause obligeait les vaisseaux qui protégent les points occupés la même cause obligeait les vaisseaux qui protégent les points occupés par les alliés en Syrie d'abandonner à leurs seules forces les troupes débarquées, il ne serait pas impossible que la conquête ne fût à recommencer. Les vives manquerajant bientôt, les maladies ne tarderaignt pas à abattra le moral et les forces det. commencer. Les vives manqueraient mentot, les matadies ne tarde-raient pas à abattre le moral et les forces de chaque garnison; les trou-pes d'Ibrahim feraient le reste. Ce n'est ni la sympathie, ni les secours des insurgés du Liban qui viendraient aider les garnisons alliées contre les efforts d'Ibrahim et contre les tristes effets de la mauvaise saison; car plusieurs correspondances dont la source n'est point suspecte, s'accordent à dire que les montagnards refusent de reconnaître les autorités turques et déclarent ne vouloir se soulever que pour leur

propre compte.

— Dimanche un commissaire de police s'est présenté dans nos bureaux pour saisir le National. Il nous a montré une ordonnance signée Baroche, laquele, « vu le réquisitoire de M. le procureur duroi dénon» cant un article initiulé l'Armée sous le ministère du 1er mars,
» commandait à tout officier de police, de ce requis, de saisir le Na» tional à la poste et dans ses bureaux, et partout où besoin sera. »

— On écrit d'Alger au Censeur de Lyon, le 27 octobre:

Le maréchal a ouvert la campagne d'automne; il a formé une colonne de 8,000 hommes avec tous les soldats valides qu'il a pu trouver
dans les 2e, 3e et 17º légers, 23e, 34e, 48e et 58e de ligne, avec les
zouaves, les tirailleurs de Vincennes, le 2e bataillon d'infanterie légère
d'Afrique, le 1er chasseurs d'Afrique, le génie et l'artillerie.

Le convoi, composé de 1,200 mulets et 200 charrettes, emporte des
vivres et des munitions pour vingt jours de campagne et pour le ravitaillement de Medeah et de Miliana. Ces deux villes ne seront pas
évacuées. On ne sait pas encore si le maréchal conduira sa colonne le
long du Chélif jusque dans la province d'Oran, formant deux grandes
bases d'opérations à Medeah et Miliana.

— Volci comment l'Observatcur autrichen rapporte les événements

- Volci comment l'Observatour autriel événements qui ont mis les Anglais en possession de la personne du prince des Dru ses, Emir-Beschir, devenu leur capif et qu'ils viennent de faire embarquer à bord de l'un de leurs vaisseaux pour le transporter à Lon-

» On sait, dit l'Observateur, qu'Emir-Beschir avait conclu le 5 octobre avec les envoyés du séraskier turc, Izzet-Méhémet-Pacha,

et de l'amiral Stopford, une convention par laquelle il prenaît l'engagement de faire sa soumission au sultan et d'envoyer dans le camp turc ses deux fils en étages, à condition qu'on lui garantirait la sûreté de sa personne et de ses biens. Mais cette soummission n'ayant pas eu lieu au jour fixé, et Emir-Beschir n'ayant pas faît connaître les motifs de ce retard, l'amiral Stopford ne se crut plus lié par la convention qu'il avait conclue avec lui, et piublia le firman par lequel S. H. prononçait la déchéance d'Emir-Beschir, et nommait au gouvernement du Liban un parent de ce dernier, l'émir El-Kaszin, qui au nom du sultan fut de suite revêtu par un envoyé d'Izzet-Pacha des insignes de sa nouvelle dignité. de sa nouvelle dignité.

de sa nouvelle dignité.

» En recevant la nouvelle de sa destitution, qui lui parvint le 9, Emir-Beschir fut saisi de terreur; il alla aussitôt s'enfermer avec ses fils dans son harem, et personne ne fut plus admis en sa présence. Dès le lendemain il se mit en route avec toute sa famille et une suite nombreuse, pour Saide, où il arriva le 11, et où il se mit à la disposition du capitaine de vaisseau Barkley, commandant de cette station. Le jour suivant il fut, selon l'ordre de l'amiral Stopford, mis à bord d'un baleau à vapeur anglais et transporté avec tous les siens à Bevrouth. à Beyrouth.

» Ayant de quitter sa résidence de Deir-el-Kamar, Emir-Beschir a ordonné aux Druses de se joindre aux Maronites et de marcher contre

- On écrit de Toulon du Courrier Français :

— On écrit de Toulon du Courrier Français :

« Les événements de la Syrie sont graves ; il paraît que les troupes égyptiennes se laissent intimider par les habits rouges, et que l'armée d'Ibrahim commence à manquer de vivres par suite de l'épuisement du pays et des soulèvements de la montagne. L'émir Béchir a abandonné la cause de Méhémet-Ali, et il s'est rendu à Saïde, puis à Beyrouth, avec quelques milliers de paysans; ce prince de la montagne a été embarqué sur le Cyclope et conduit à Malte, où il est arrivé avec une suite de cent vingt personnes. S'il a conservé quelque influence sur les Maronites, comment se fait-il qu'on ne l'ait pas laissé à leur tête ? On croit à Malte que Béchir, qui avaît excité contre lui la haine des montagnards, a été chassé par ces derniers, et que ceux-ci veulent être indépendants des coalisés et de Méhémet-Ali. Les Druses restent fidèles à Ibrahim; ils ont repoussé toutes les séductions qu'on a employées pour les corrompre.

a été chassé par ces derniers, et que ceux-ci veulent être indépendants des coalisés et de Méhémet-Ali. Les Druses restent fidèles à Ibrahim; ils ont repoussé toutes les séductions qu'on a employées pour les corrompre.

» Voici qu'elle était, lé 12, la situation des coalisés sur la côte de Syrie; Beyrouth a été pris après deux attaques acharnées par terre et par mer; Soliman n'a pas capitalé; il a évacué la ville parce que les vivres commençaient à manquer, et que rien ne pouvait lui arriver, car la place était bloquée par les troupes du camp de Djouni et par quelques bandes de montagnards. Les alliés ont fait occuper cette ville par les troupes du camp. Saide, est toujours au pouvoir des Anglo-Tures; cette place a été inutilement attaquée par Ibrahim avec un corps de 6,000 hommes. Djebel et Tyr sont aussi occupés par les coalisés. Il reste encore à Ibrahim Saint-Jean-d'Acre, qui probablement ne sera pas même attaqué; Tripoli et Tortosa, que les alliés bombardent sans succès et avec perte depuis quelques jours; Jaffa, Césarée, Tarsous, Lafaquié et quelques petits villages sur le bord de la mer. Caiffa a été évacué par les Tures. Le fond de la rade de Tripoli ne permet pas aux gros bâtiments d'approcher, et les boulets que les Anglais envoient de loin ne font aucun mal à la ville; à Tortosa, la garnison, forte de 3,000 hommes, a battu les alliés qui tentaient un débarquement, et les a forcés à regagner le bord avec un assez grand nombre de morts et de blessés; ces derniers ont été déposés sur un flot.

» Il y a 5,000 Anglais, 500 Autrichiens et 7,000 Turcs à terre, et plus de 20 bâtiments le long de la côte, dont 14 vaisseaux, et cependant les coalisés n'ont pas fait de grands progrès. Ils ont à leur tête quatre amiraux, Stopford, Napier, Bandiera, Walker; deux généraux, Smiid et Jockmus, tous Européens, et ils restent sur le rivage, prêts à se rembarquer au premier revers. Les Anglais ont de l'or, des fusils, dés vivres et de pompeuses promesses à offeir aux montagnards, et ceux-ci résistent pour la plupart à c

(Courrier Français.)

- On écrit de Malte , 27 octobre , au matin : — On ecrit de Malle, 27 octobre, au malin:

« Le Cyclope vient d'entrer à Malle; il porte l'émir Béchir et sa suite, » Le blocus d'Alexandrie a commencé le 16; il ne sera étendu, assure-t on ni aux navires] de guerre, ni aux bâtiments porteurs de la correspondance que Méhémet-Ali a promis de ne point inquiéter.

» On n'a point de nouvelles de l'escadre française; mais on sait que le Météore, bateau à vapeur de guerre, arrivé le 21 à Syra, est porteur d'ordres pressants pour l'amiral Hugon.

— La commission de l'adresse, à la chambre des pairs, est com-posée de MM, le comte Roy, Barthe, Girod (de l'Ain), le baron Mounier, le comte Molé, Mérilhou et Laplague-Barris, tous adver-saires de M. Thiers.

— Les inondations du Rhône et de la Saône ont eu des effets terribles. A Lyon, une usine à gaz, une fabrique de papier peint fournissant du travail à près de cent ouvriers et plus de 200 maisons ont été renversées. L'incendie a encore mélé ses horreurs aux désastres du débordement. Des bandes de voleurs se sont organisées pour le pillage. Des ponts ont été brisés , des levées emportées. Dans toute la Bresse et dans tous les départements de l'Est, toutes les campagnes ont été inondées et désolées; un grand nombre de maisons sont écroulées et les populations comptent de nombreuses victimes. Les pertes et les désastres sont immenses. Dans le Beaujolais toutes les petites rivières sont débordées. Il faut remonter jusqu'à 1711 pour trouver une inon-dation semblable à celle qui vient de désoler tout le littoral du Rhône

Annonces, Avis divers.

AVIS.

Krieger, Brasseur a l'honneur de prévenir le Public, qu'il occupe le Café du Centre, et qu'il tient entrepôt de bière mousseuse, à 3 francs le panier composé de 12 cruchons; si t'on prend au-dessous, on la payera 35 centimes, prix ordinaire.

FOIRES DE LA NIÈVRE. -- Novembre.

12 Guérigny, Saint-Martin-21 Châtillon. du-Puits. 14 Cossaye. 15 Aunay, N 16 Saint-Honoré.

19 Corbigny.

20 Bouhy.

25 Aunay, Neuvy s-Loire. St-Pierre et Tannay. 30 Decize et Donzy.

MARCHÉ DE NEVERS DU 7 NOVEMBRE 1840.

Froment.... 3 f. 35|Paille gl. 10 ki. » 40 Meteil..... » oo Paille b. » k. » 35 Seigle, 1re q.. 2 90 Bois, d. stère. 17 " Mouture. . . . 3 00 Orge, 1re q. 2 35 Pain blanc. 2 10 Avoine. 1 35 Pain jaunet. 1 80 Foin, 500 kil. 52 00 3me espèce. 1 35 Il a été vendu 24 voitures de foin, 6 voi-

bourrue. BOURSE du 10 Novembre.

tures de paille glotte, 8 voitures de paille

5 010 4 112 010 3 010 111—55 101—00 79—50 100-Et. rom. Espagne act. 5 010 belge. 99— 3 010 belge. 70— Oblig. de P. 1290-" Banque. 3350-Coup. Laffitte 1050-nn Naples. 104-25 5127-50 Marché de Sceaux Ju 9 novembre 1849.

and a	amené	Vendus. Paris Envir.		Prix par 1/2 k. sur pied.			Renvo
Bœufs		495	276	1 58	1 52	44	1 170
Vaches.	372	320	30	55	55	35	99
Veaux	301	83	218	80	70	60	m
Moutons	8,658	3740	3318	61	52	43	1600

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

de choix. 56 00 à 57 00 premières marques. 54 00 55 00 deuxièmes idem. 52 00 53 00 troisièmes idem, 50 00 51 00 Marques inférieures. 38 00 47 00 Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

HAUSSE. - Brezollas, Cambral, Chalons-sur-Marne, Chartres , Crépy, Etampes, Meinn. Nogent-le Rotrou , Orleans, Provins, Rambouillet,

BAISSE - Agen , Arras, Bordeaux, Châtellerault, Clermont (Oise) Conlommiers , Douai, Havre, Noyen , Peronne , Rosoy , Tonnerre.

MARCHÉ DE PRÉMERY.

Froment, 1" q, 3-15, 2" q. 3-00, 3" q. 2-90 Mouture, id. 2-25, id. 2-10, id. 200 Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00. Étude de Mº ALPH. BONABEAU, avoué, demeu rant à Nevers, rue du Fer, nº 12.

SUR SAISIE IMMOBILIERE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Nevers,

DE DIVERS

Situés dans les communes de Cossaie et Lamenay, canton de Dornes, appartenant aux sieur et dame Charles Dorin.

La 11º publication du cahier des charges aura lieu le deux décembre mil huit cent quarante, à midi;

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'il sera procédé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant a Nevers,

Et à la requête, poursuite et diligence du sieur Guillaume Bureau jeune, propriétaire et menuisier, demeurant en la commune de Lucenay-les-Aix, ayant pour avoué constitué , Me Alphonse Blandin. Bonabeau, avoué, demeurant à Nevers rue du fer nº 12.

Sur et contre la dame Marie Jarre, épouse du sieur Charles Dorin, et ledit sieur Dorin, son mari, conjointement obligés, propriétaires, demeurant en la commune de Cossaie.

A la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens situés dans les communes de Cossaie et Lamenai, canton de Dornes, arrondissement de Nevers, département de la Nièvre, saisis réellement à la requête du sieur Guillaume Bureau jeune, sur les époux Dorin, susnommes, suivant proces-verbal du ministère de François Mathieu, huissier à Dornes, en date des cinq, treize et quinze juin mil huit cent-quarante, enregistré à Decize, les neuf et dix-sept du même mois, visé avant l'enregistrement, par M. Antoine Roy, maire de la commune de Cossaie, et par M. contenue d'environ deux ares vingt cen-Meilheurat, greffier de la justice de tiares, laquelle tient d'occident à Antoine paix du canton de Dornes, le quinze Morand et Pierre Valet, d'orient, Blondudit procès - verbal a été remise à de cette cour, un puits qui existe dans huit ares quauchvingt-dix centiares, techacun d'eux; ledit procès-verbal trans- le milieu, construit à chaux et moëlon. crit en outre littéralement au bureau teur, qui à reçu les droits, et au greffe et de mitoyenneté ainsi que sur le du tribunal civil de Nevers le quatorze du puits pour le désservissement de la cham-même mois, sur le registre destiné à bre ci-dessus mentionnée avec Antoine Thomas, nord Jean Gilbert, midi à Anles Hippolyte Delaplace, greffier en chef et autres co-propriétaires.

vente des immeubles saisis et ci-après de la contenance d'environ trois ares designés, faute par les époux Dorin oixante - dix centiares, tenant les d'avoir satisfait au commandement qui époux Valet, nord Blondelet, fossé entre, leur a été fait par exploit de Mathieu, occident Blondel et Antoine Morand en date du vingt-neuf avril mil huit orient Blondelet. cent quarante, enregistré, et d'avoir rin, au sieur Bureau, par acte reçu M. Cimetière, notaire à Lucenay-les-Aix, de ce capital, et les frais faits pour arriver au payement.

DESIGNATION.

et en marelles de terre, couverte en sieur Daillanson.

paille, tenant du midi la cour; du nord, la cour des époux Dorin, du levant un petit enclos aux époux Dorin; le Bâtiment a deux portes qui donnent sur laquelle tient du midi à l'étang Guil-la cour, au midi, l'une à la cuisine et une à lon, d'orient à l'étang et Pierre Valet, autres portes, servant à des écuries qui font un seul et même tenant; et font partie du principal corps de Bâtiment, une autre petite croisée à l'orient, servant d'entrée au grenier, et dans le pignon auquel sont adossés une cheminée et un four, et au nord il existe une porte dor-

tenant le bâtiment ci-dessus désignés au chant Thomas des Peigniers. nord, midi un petit jardin, orient et occident des terres aux époux Dorin, à ces deux aspects il existe deux sorties, qui conduisent à la voie publique.

3. Un petit jardin clos de la contenance d'environ deux ares quatre-vingtquinze centiares, tenant du nord la cour, midi et orient la voie publique et d'occident le chemin qui conduit de la cour à la voie publique.

40 Un petit enclos de la contenance dent héritier Morand. d'environ un are trente centiares et autrefois faisant partie de la cour tenant occident le surplns de la cour et le voie publique, orient la voie publique

et un bâtiment à Antoine Thomas, du nord à Antoine Morand et les héritiers

5. Un enclos composant jardin, chenevière, terres en culture de la contenance d'environ quarante ares trente centiares tenant du midi la voie publique, orient la cour et le bâtiment d'exploitation ci-dessus désigné et le sieur Morand, et du nord la voie publique.

6. Une chambre existant et faisant partie d'un corps de bâtiment construit en marelle et terre, couvert à paille, la dite chambre pouvant avoir une superficie d'environ vingt centiares; cette chambre par suite des partages qui sont survenus, tient du midi une autre chambre appartenant aux époux Valet du nord la cour une petite porte, orient les époux Valet,

pal corps de bâtiment dont cette chambre fait partie, il existe une cour de la dudit mois de juin, après que copie delet et les époux Valet; fait aussi partie

Les époux Dorin, par suite des partades hypothèques de Nevers, le cinq ges qui sont survenus dans les commuseptembre mil huit cent quarante, vol. nautés des ouillières, ont eu la réserve 20, nº 6, par monsieur Pillion, conserva- d'un droit de passage dans cette cour, ces transcriptions, par monsieur Char- Morand. Blondelet, les époux Valet, toine Thomas.

dit tribunal.

7. Un petit morceau de terre autreEn conséquence il sera procédé à la fois vigne et actuellement en culture,

8. Une chenevière de la contenue d'enpayéausieur Bureau la somme de dix huit- viron deux ares trente centiares, tenant la Ville, de la contenue d'environ dixcents francs, montant en principal d'une du midi Blondelet, ainsi que du nord, obligation souscrite par les époux Do- du levant et couchant, les époux, Valet. du levant et couchant, les époux, Valet.

9. Dans la Varenne Creteau. Une pièce de terre en labours, de la le vingt-six novembre mil huit cent contenue d'environ quarante arés quatrente-sept, enregistré, les intérêts échus tre-vingt-dix centiares, tenant du midi, Blaise et Pierre Brivet , nord Jean Blondelet, du couchant Blondelet et levant

veuve Morand. Un pré nomme Moireux, de la con-1º Une maison d'habitation sur une tenance d'environ cinquante-cinq ares , superficie d'environ trois ares quatre- tenant du midi, la voie publique, occident vingt-dix centiares, construite en bois au pré à Blondelet, nord et est à mon hectare trente-quatre ares trente centia-

la propriété des époux Dorin, d'occident tang Guillon, actuellement en une seule pièce dont la partie méridionale est en blé et la partie septentrionale en pâture, une chambre à côté et au même aspect; deux nord Pierre Valet, et autre Valet, couchant les héritiers Morand, contenant environ trois hectares neuf ares quatrevingt centiares.

12. Une autre pièce en pâture, de la contenance d'environ quinze ares vingtdeux centiares, sur la partie méridionale de l'étang Guillon, tenant du midi aux héritiers Morand, du nord à monsieur 2. Une cour contenant environ un are Dechone, levant le sieur Valet et cou-

> 13. Une autre pièce formant un triangle régulier, de la contenue d'environ quinze ares vingt centiares, tenant de l'orient à Jean Gilbert Brivet et autres, nord ouest à l'étang Guillon, sud ouest à Antoine Thomas.

> 14. Une petité vigne de la contenue d'environ trois ares soixante-dix centiares, tenant du nord Antoine Thomas, midi Valet, orient Jean Blondelet, occi-

15. Une pièce de terre dite vigne de l'étang Guillon, de la contenance d'environ quatorze ares soixante-dix centiares, âtiment ci-dessus désigné, du midi la actuellement en blé seigle, tenant du nord les héritiers Morand et du midi, Blaize et Pierre Brivat, couchant Antoine Thomas.

pour aller au Panloux, il existe une tang de Crot, midi a monsieur Daillangrande étendue de Bruyères nommée de son, levant les heritiers Morand, et l'étang Fombert dont un morceau même Blondelet, couchant à monsieur Dailest actuellement emblavé en seigle par les lanson. époux Dorin, bien qu'il n'ex ste point de partage et que ces bruyères soient indivi- Cossaie et Lamenay, canton de Dornes, ses entre Jullien père et fils, Antoine Va ct, héritiers Morand Jean Blondelet et de la Nièvre, exploités par les époux monsieur Dechone, lesquelles bruyères, nousn'avons pas saisies réellement quoique comprises aux présentes, mais dont nous nous sommes fait la réserve expresse, en cas d'insuffisance de provoquer le partage en justice.

Il existe encore après l'étang Guillon, à l'endroit des houillières un grand téneci-après, sur laquelle elle est éclairée par ment de bruyères nommées Bruyères, du quartier, et indivis comme les Bruyères

oceident Jean Blondelet, grenier au des-sus.

Sur la partie septenteiovale du princi
Ranloup, de la contenue d'environ cinquante ares, tenant du nord monsieur Dechone, midi les héritiers Morand, ainsi que du levant, couchant monsieur De-

> 17. Une autre pièce de erre nomméce le Panloup de la contenau tenviron dixnant du nord et midi les héritiers Morand levant et couchant monsieur De-

18 Une petit bois nommé le Cornillon, de la contenance, d'environ ving-cinq

19. Une pièce de terre nommée la Ville en labourrs, de la contenance d'environ trente-neuf ares quarante centiares, tenant du nord, les héritiers Blondin, midi M. Dechone, orient Antoine Thomas et Valet du Buchon couchant, autre Pierre Valet et les époux Dorin, petit morceau de fossé entre.

20 Une autre pièce de terre nommée huit ares quatre-vingt centiares, tenant du nord à Antoine Thomas, midi Pierre Valet, couchant à la voie publique, et d'orient les époux Dorin petit morceau de fossé entre.

21. Une vigne nommée Lozière, en culture actuellement, de la contenance d'environ sept ares vingt centiares, tenant du nord Jean Dobinet ainsi qu'au sud, et est, ouest Lozier Pierre.

22. Une pièce de terre, nommée les Rompas, de la contenue d'environ un res, tenant du nord à monsieur de Cer-

11. Une pièce de terre dite de l'E- taine, midi à Jean Dobinet, orient à monsieur de Certaine.

23. Une autre pièce, nommée les Rompas, tenant du nord à Pierre Vallet, midi à Gilbert Dubois, levant aux héritiers Lozier, couchant veuve Blandin, de la contenue d'environ soixante ares cinquante centiares.

24. Une autre pièce de terre, en jachère, dans la même varenne, de la contenance d'environ vingt-un ares dix centiares, tenant du nord à Jean Gilbert, midi héritiers Morand, levant le chemin de desserte de la varenne, et couchant à Pierre et Blaise Brivet.

23. Un enclos qui tient du nord Jean Gilbert, midi héritiers Morand, levant des terres communes, couchant Jean Blondelet, et dont environ soixante ares quatre vingt-dix centiares en marre, et vingt ares vingt centiares en pâture.

26. Un pâturail clos, de la contenue d'environ cinquante-trois ares vingt centiares, tenant du nord, sud et ouest la chaume commune, orient la voie publique et les époux Benoist.

27. Une pièce de terre nommée Varenne Crèteau, de la contenue d'environ cinquante-deux ares quatrevingt-dix centiares, tenant du nord Laurent Brigaud, couchant les héritiers Lozière.

28. Un pré nommé Guillon, situé commune de Lamenay, contenant environ un hectare douze ares cinquante centia-A partir de la vigne de l'étang Guillon res, tenant du nord le ruisseau de l'é-

> Tous ces imeubles situés commune de arrondissement de Nevers, département

> La première publication du Cahier des Charges, dressé pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus désignés, aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant a Nevers, en l'une des salles du château ducal, le mercredi deux décembre mil huit cent quarante, heure de midi.

> S'adresser, pour avoir connaissance du cahier des charges, au greffier du tribunal civil de Nevers, où il est déposé, et à Me Alphonse Bonabeau, avoué poursuivant.

> Fait et rédigé à Nevers, par l'avoué poursuivant, soussigné le quinze septembre mil huit cent quarante.

> > Signé Alphonse BONABEAU.

Enregistré à Nevers le quinze septembre mil huit cent quarante, folio 67 recto, case cinq, reçu un franc et dix centimes, pour décime;

Signé BALLUE.

AVIS.

M. Leblanc à l'honneur de prévenir Messieurs les amateurs qu'il aura tous les jours leur disposition des Huîtres fraîches de Cancale et de Grandville arrivant tous les jours par courrier; il se transportera à do-micile à tonte heure du jour. Son dépôt est chez M. Minier, restaurateur, rue St.-Martin, Nº 2, chez lequel on trouvera également toute espèce de Marée fraîche et autres comestibles, tels que Truffes, Homards, Poulardes et toute espèce de gibier, etc. etc.

AVIS.

Un ancien professeur désirerait avoir deux jeunes enfants pour leur donner des leçons en commun avec son fils; ils ne devront pas être agés de plus de dix ans. S'adresser au bu reau du journal.

Le Directeur-Gérant , LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.